



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
**Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires OSAV**
Denrées alimentaires et nutrition

Septembre 2020

Aperçu des contrôles officiels en 2019

Contrôles réalisés par les autorités d'exécution du droit sur les denrées alimentaires
en Suisse et au Liechtenstein

Table des matières

1	Résumé	3
2	Introduction – contrôles officiels des denrées alimentaires et objets usuels	3
3	Contrôle des procédés (inspections)	3
3.1	Résultats sur l'ensemble des entreprises.....	4
3.1.1	Résultats sur la conformité globale des entreprises	4
3.1.2	Résultats sur le nombre et le type de manquements observés dans les différentes catégories d'entreprises	5
3.1.3	Nombre de mesures et de sanctions prises dans les entreprises.....	6
4	Contrôle des produits	7
4.1	Analyse des échantillons officiels	7
4.1.1	Taux de contestation et motifs de contestation des denrées alimentaires	8
4.1.2	Taux de contestation et motifs de contestation des objets usuels	10
4.2	Résultats des analyses de mycotoxines	12
4.2.1	Données disponibles	12
4.2.2	Conformité des échantillons et mesures	12
4.3	Résultats des analyses de pesticides	12
4.3.1	Données disponibles	12
4.3.2	Conformité des échantillons	12
4.4	Mesures prises et conclusions	14

1 Résumé

Les contrôles officiels sont effectués par les autorités cantonales et fédérales compétentes. Ils servent à vérifier que la législation sur les denrées alimentaires soit bien respectée et que les entreprises aient bien mis en place un autocontrôle efficace. Ces contrôles contiennent d'une part les analyses d'échantillons (contrôles des produits) et d'autre part l'inspection des entreprises (contrôle des processus). Pour une interprétation correcte des résultats des analyses d'échantillons, il faut se rappeler que les prélèvements sont effectués sur la base des risques et sur un nombre limité de produits. Les résultats ne reflètent donc pas forcément la situation réelle du marché.

Les résultats globaux des contrôles officiels en 2019 ont permis de mettre en évidence les points suivants :

En tout, 46'903 inspections d'entreprises de denrées alimentaires ou d'objets usuels ont été signalées à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) par les autorités d'exécution de la Suisse et du Liechtenstein. Ce chiffre ne tient pas compte des distributeurs d'eau potable :

- la conformité des entreprises aux exigences légales était bonne à très bonne dans 88.5 % des cas (en 2018, 87.2%),
- dans 11.5% des cas, la conformité présentait des lacunes ou était faible (en 2018, 12.8%).

On constate des taux de conformité satisfaisants et stables sur l'ensemble des entreprises.

En tout, 41'564 résultats d'analyses d'échantillons officiels de denrées alimentaires (sans compter l'eau potable) et 1'585 échantillons d'objets usuels ont été signalés en 2019 :

- les motifs de contestation des échantillons officiels dépendaient des types de produits. Seules les catégories de produits avec plus de 300 analyses (50 pour les objets usuels) ont été considérées. Pour les denrées alimentaires, les plus hauts taux de contestation ont été observés pour les graisses comestibles (49 %). Pour les objets usuels, les plus hauts taux de contestation (43 %) ont été observés pour les objets métalliques entrant en contact avec les muqueuses ou la peau le plus souvent à cause de la composition.

Parmi les échantillons signalés 848 échantillons ont été analysés à l'égard des mycotoxines, dont 15 (1.8 %) n'étaient pas conformes.

Parmi les échantillons signalés 3'140 échantillons ont été analysés à la recherche de résidus de pesticides, dont 224 (7.1%) n'étaient pas conformes.

2 Introduction – contrôles officiels des denrées alimentaires et objets usuels

Les contrôles officiels doivent être effectués régulièrement et selon une fréquence appropriée basée sur les risques. Ils sont exécutés en principe sans préavis. La Confédération est responsable du contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels à la frontière, les cantons des contrôles officiels à l'intérieur du pays. Le présent rapport résume les résultats des contrôles officiels des entreprises de denrées alimentaires (contrôle des procédés) ou d'objets usuels et les résultats de l'analyse des échantillons officiels (contrôle des produits). Un rapport spécifique du contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels à la frontière est publié séparément¹.

3 Contrôle des procédés (inspections)

En 2019, 46'903 inspections ont été signalées par les autorités d'exécution de la Suisse et du Liechtenstein. Les inspections décrites dans ce rapport concernent toutes les catégories d'entreprises

¹ [Rapport sur les contrôles à la frontière en 2019](#)

devant s'annoncer aux autorités, sauf les distributeurs d'eau potable et les installations de baignade. Certaines entreprises sont inspectées plusieurs fois par an, soit en raison de la fréquence d'inspection définie pour la catégorie d'entreprise, soit en raison de nouvelles inspections menées suite à des contestations. Pour cette raison, le nombre d'entreprises inspectées (38'039) est plus faible que le nombre d'inspections. La « figure 1 Catégories d'entreprises et nombre d'inspections » renseigne sur la répartition des inspections dans les quatre grandes catégories d'entreprises.

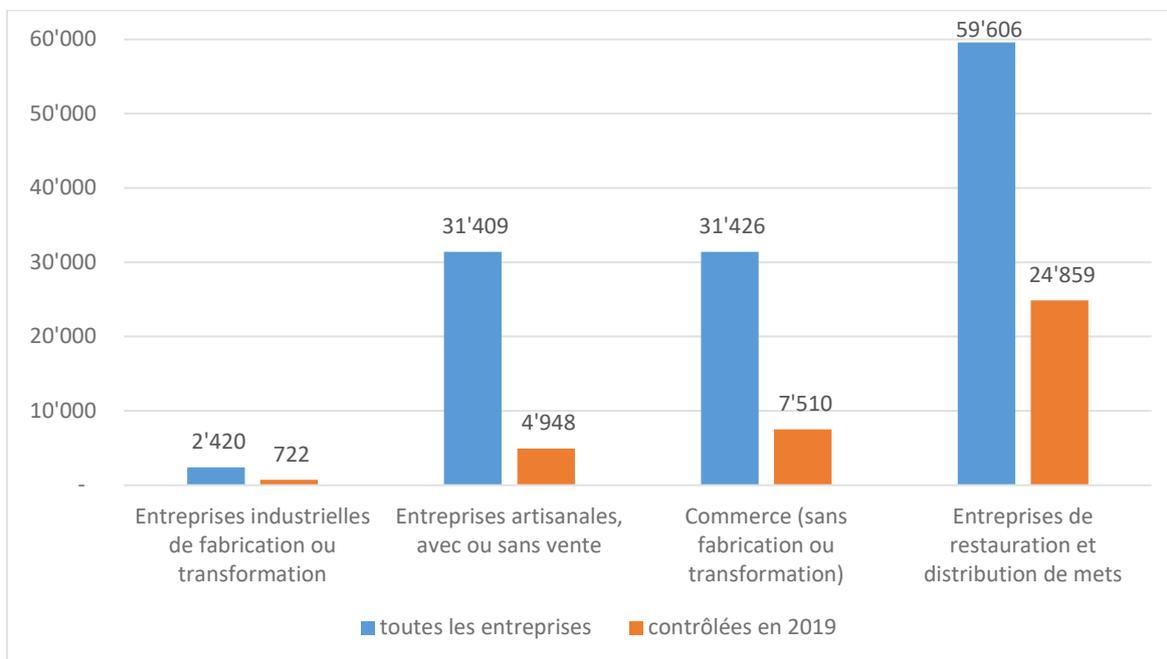


Figure 1 Catégories d'entreprises et nombre d'inspections en 2019

3.1 Résultats sur l'ensemble des entreprises

Les entreprises de denrées alimentaires et d'objets usuels sont inspectées régulièrement par les autorités cantonales d'exécution. Lors de ces inspections, le niveau de conformité par rapport à l'ensemble des exigences légales est établi pour chaque entreprise au moyen d'un concept d'évaluation harmonisé pour l'ensemble de la Suisse.

3.1.1 Résultats sur la conformité globale des entreprises

Ce concept d'évaluation livre des notes allant de 1 (conformité très bonne) à 4 (conformité faible) pour chaque domaine de contrôle (concept d'autocontrôle, denrées alimentaires, etc.). Ainsi on peut voir que pour le domaine de contrôle historique, management et tromperie, représenté en bleu foncé sur la figure 2, 62 % des entreprises a reçu la note 1 (conformité très bonne).

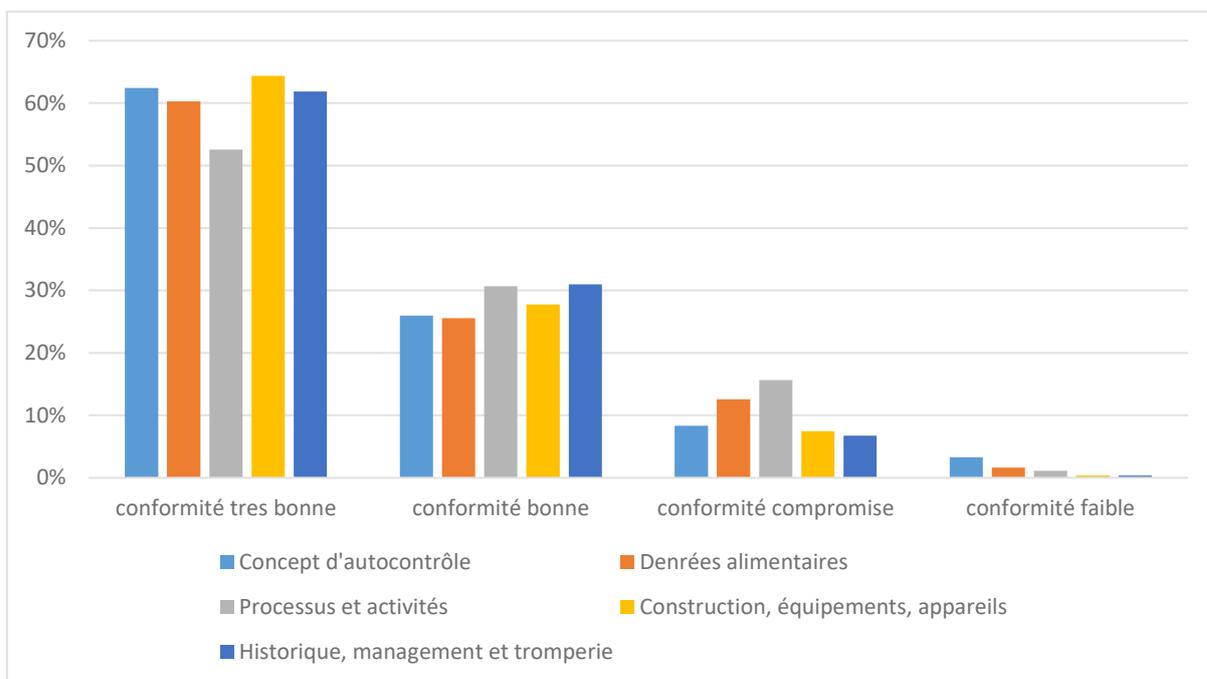


Figure 2 résultats globaux de la conformité, en pourcentage des entreprises contrôlées en 2019

Une comparaison des valeurs de 2014 à 2019 sur deux domaines importants, le concept d'autocontrôle et les denrées alimentaires permet de constater une grande stabilité (« Tableau 1 évolution temporelle (indication en %) dans la période 2014-2019»), aucune tendance claire n'apparaît.

Tableau 1 évolution temporelle (indication en %) dans la période 2014-2019

Domaine de contrôle «concept d'autocontrôle »				
année	conformité très bonne	conformité bonne	conformité compromise	conformité faible
2019	62.4	26.0	8.3	3.2
2018	61.6	26.2	8.8	3.4
2017	58.4	28.4	9.6	3.6
2016	58.3	27.3	10.0	4.4
2015	59.4	25.2	10.5	5.0
2014	55.3	28.8	11.7	4.1
Domaine de contrôle « denrées alimentaires »				
2019	60.3	25.5	12.6	1.6
2018	59.0	24.5	13.6	3.0
2017	65.2	22.1	11.4	1.3
2016	66.2	21.4	11.2	1.2
2015	68.0	19.5	11.3	1.2
2014	65.5	23.6	9.7	1.2

3.1.2 Résultats sur le nombre et le type de manquements observés dans les différentes catégories d'entreprises

La répartition des types de manquements observés en 2019 dans les différents types d'entreprises est représentée dans la « figure 3 Répartition des manquements dans les différentes catégories

d'entreprises en 2019 (données de la Suisse et du Liechtenstein) ». Seules les catégories comptant plus de 50 entreprises contrôlées en 2019 sont mentionnées.

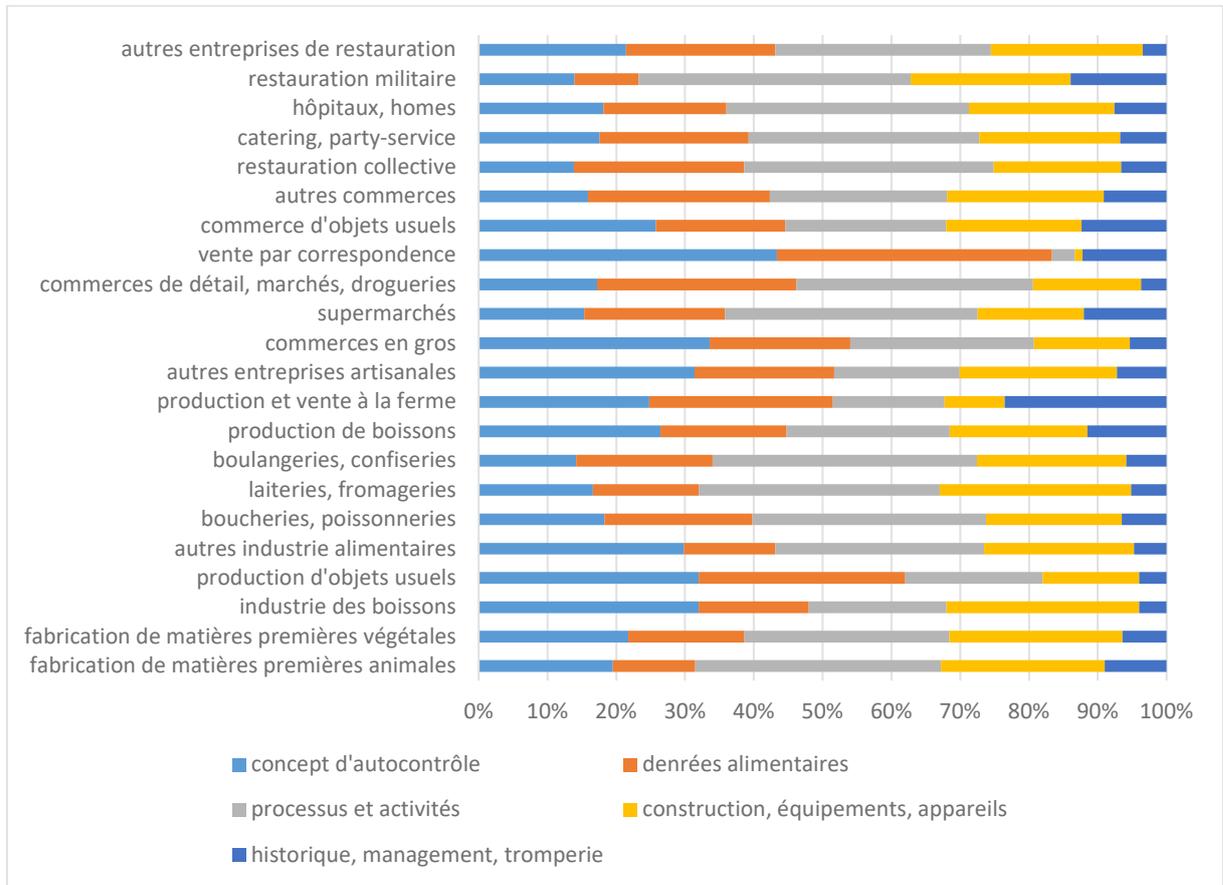


Figure 3 Répartition des manquements dans les différentes catégories d'entreprises en 2019 (données de la Suisse et du Liechtenstein)

3.1.3 Nombre de mesures et de sanctions prises dans les entreprises

Lorsque des contestations sont prononcées, des mesures sont ordonnées afin de rétablir la conformité. Dans le « Tableau 2 Nombre de mesures et de sanctions dans la période 2013-2019 », le nombre de mesures prises, quelle que soit leur nature, est comparé au nombre d'inspections de l'année 2019 et des valeurs moyens de la période 2013-2018.

Tableau 2 Nombre de mesures et de sanctions dans la période 2013-2019

	nombre d'inspections	nombre de mesures administratives	nombre de sanctions pour contraventions et délits	nombre d'inspections (moyenne)	nombre de mesures administratives (moyenne)	nombre de sanctions pour contraventions et délits (moyenne)
	2019	2019	2019	2013-2018	2013-2018	2013-2018
Fabrication, transformation de matières premières animales	451	275	20	315	216	9
Fabrication, transformation de matières premières végétales	323	210	3	284	161	2
Boucheries, poissonneries	1099	852	43	1297	936	33
Laiteries, fromageries	1032	691	7	1200	766	10
Boulangeries, confiseries	1620	1156	54	1820	1313	46
Production de boissons	407	146	1	401	138	4
Production et vente à la ferme	1244	508	0	1715	608	5
Autres entreprises artisanales	379	92	5	340	153	4
Commerces en gros (import, export, stockage, transport)	832	477	11	968	451	23
Supermarchés	3228	2089	34	2887	1794	41
Commerces de détail, marchés, drogueries	3857	2136	62	5545	2681	64
Vente par correspondance	122	53	2	176	83	2
Commerces d'objets usuels	536	284	6	282	126	6
Autres commerces	894	410	10	557	225	5
Restauration collective	25482	18953	892	26442	17915	692
Catering, party-services	1453	794	27	2015	980	37
Hôpitaux, hômes	3262	1777	4	3855	1866	21
Autres entreprises de restauration	462	286	10	425	204	2

4 Contrôle des produits

4.1 Analyse des échantillons officiels

Pour 2019, les cantons suisses et la principauté du Liechtenstein ont transmis à l'OSAV vétérinaires les résultats d'analyse de 41'564 échantillons officiels de denrées alimentaires, sans tenir compte des analyses d'eau potable, et de 1'585 échantillons d'objets usuels.

La « figure 4 Nombre d'échantillons prélevés par catégorie de produits en 2019 » renseigne sur la répartition des échantillons prélevés par catégorie. Le présent rapport traite des résultats des denrées alimentaires et des objets usuels. L'évaluation des résultats pour l'eau potable fait l'objet d'un traitement séparé.

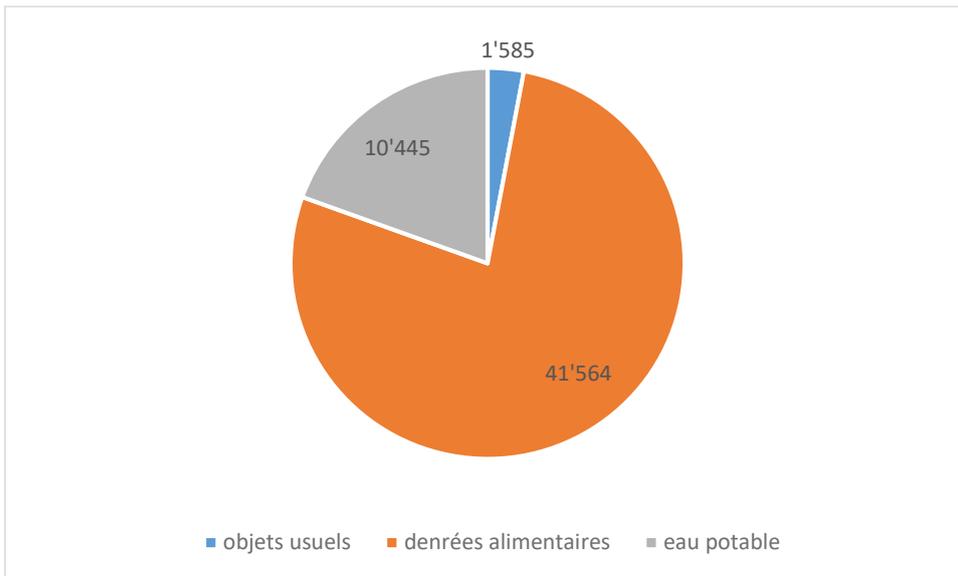


Figure 4 Nombre d'échantillons prélevés par catégorie de produits en 2019

Commentaires sur les taux de contestation :

Les taux de contestation ne reflètent pas nécessairement la situation réelle du marché, étant que les contrôles officiels sont des échantillonnages basés sur les risques.

4.1.1 Taux de contestation et motifs de contestation des denrées alimentaires

La « figure 5 Taux de contestation des denrées alimentaires en 2019 » indique quels ont été les taux de contestation observés pour les principales catégories de denrées alimentaires. Seules les catégories contenant plus de 300 échantillons sont représentées. Le nombre total d'échantillons prélevés par catégorie est indiqué entre parenthèses.

Ces taux dépendent fortement des types de produits et du motif de prélèvement. Les prélèvements effectués sur la base de soupçons ont par exemple de plus hauts taux de contestation que ceux effectués sur une base aléatoire. Dans certains cas, les produits sont testés sur place avec une méthode rapide. Seuls les échantillons positifs selon cette méthode rapide sont envoyés au laboratoire, ce qui génère des taux de contestation élevés.

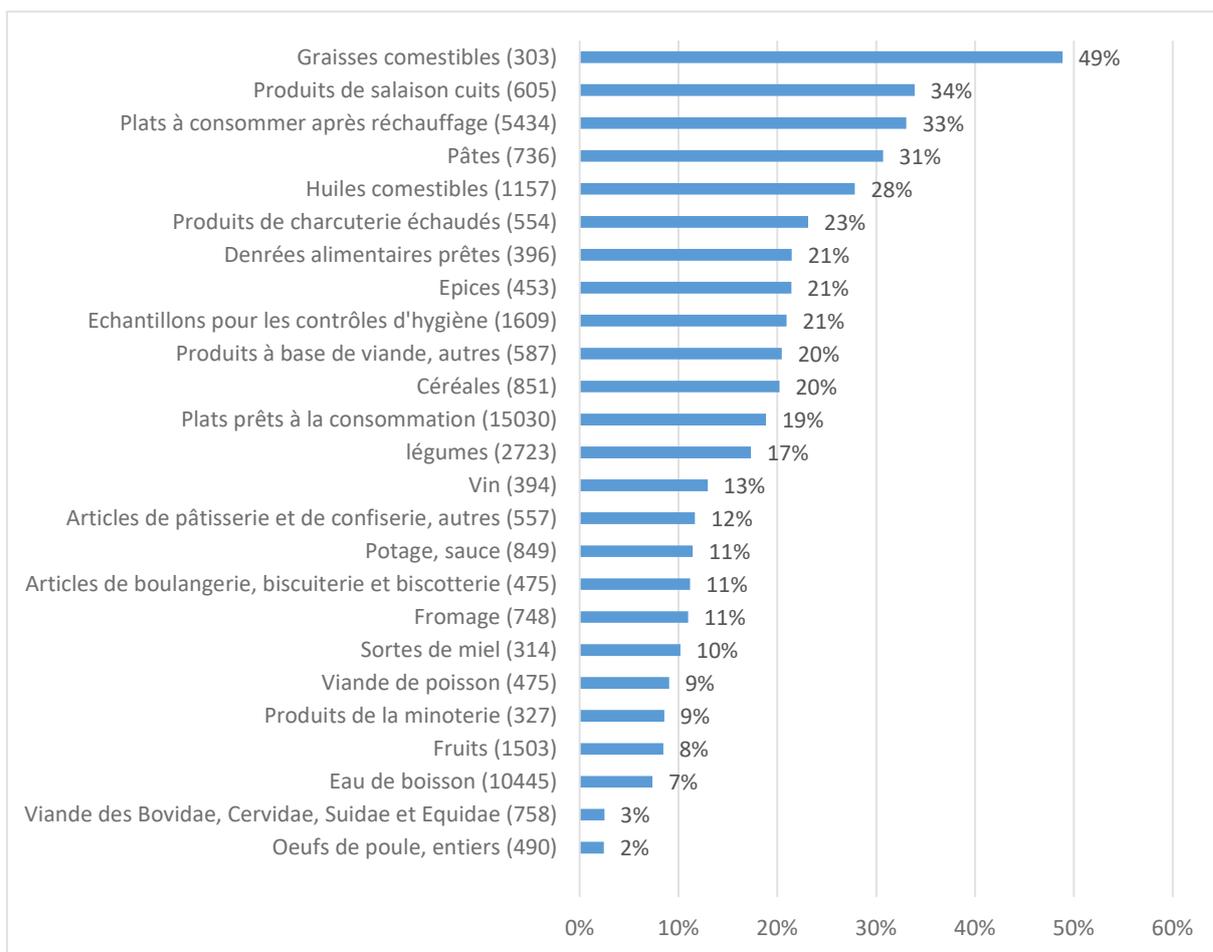


Figure 5 Taux de contestation des denrées alimentaires en 2019 (catégories avec au moins 300 échantillons)

Voir à ce sujet les motifs de contestation pour les différentes catégories de produits (« figure 6 Motifs de contestation des denrées alimentaires en 2019 ») qui présente les motifs de contestation observés pour les catégories de produits les plus mesurées en 2019 soit avec au moins 300 échantillons. Suivant les catégories, des motifs de contestation très différents sont notés.

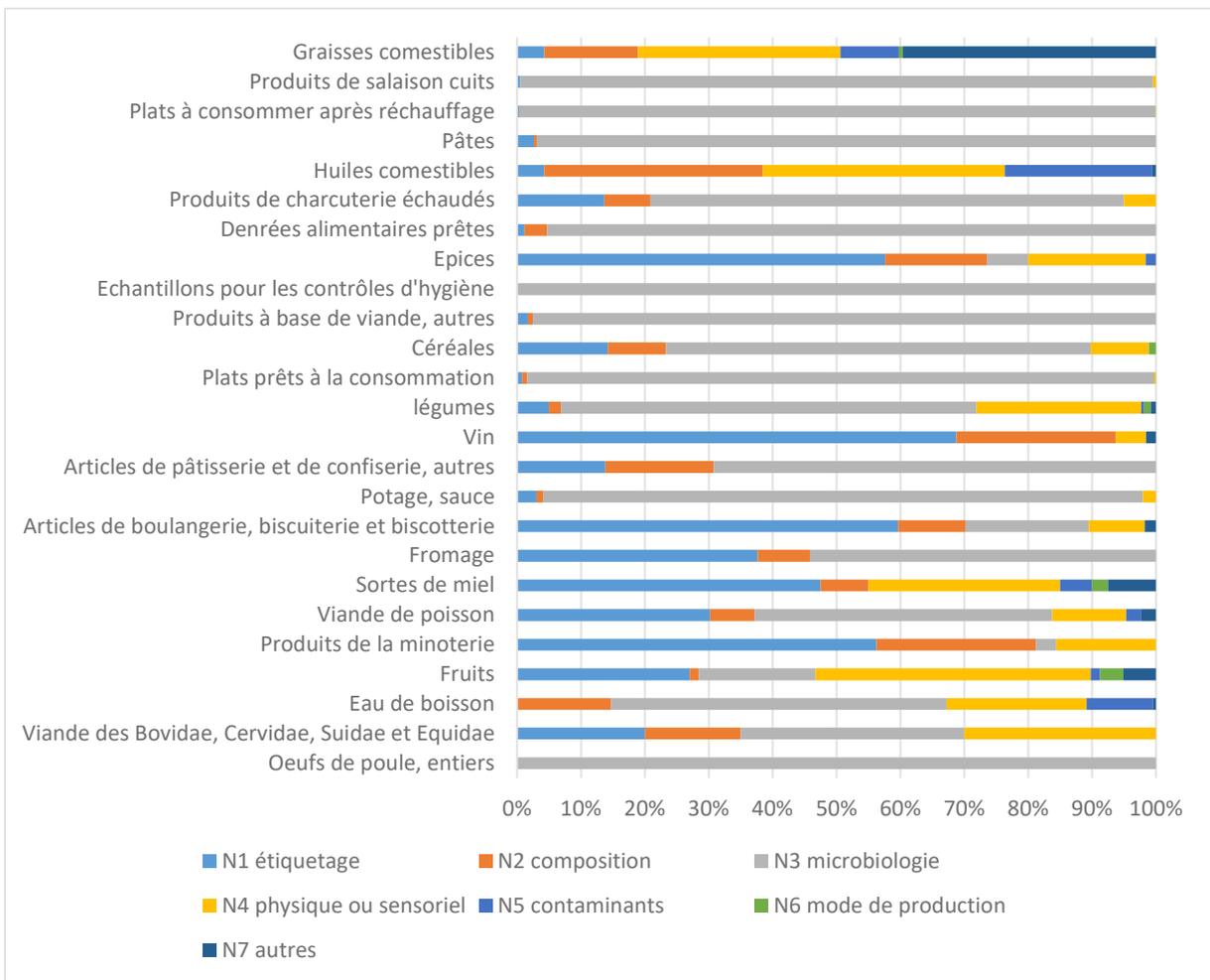


Figure 6 Motifs de contestation des denrées alimentaires en 2019

4.1.2 Taux de contestation et motifs de contestation des objets usuels

Les taux de contestation par catégorie d'objets usuels sont présentés dans la « figure 7 Taux de contestation des principales catégories d'objets usuels en 2019 ». Seules les catégories avec au moins 50 échantillons analysés sont représentées.

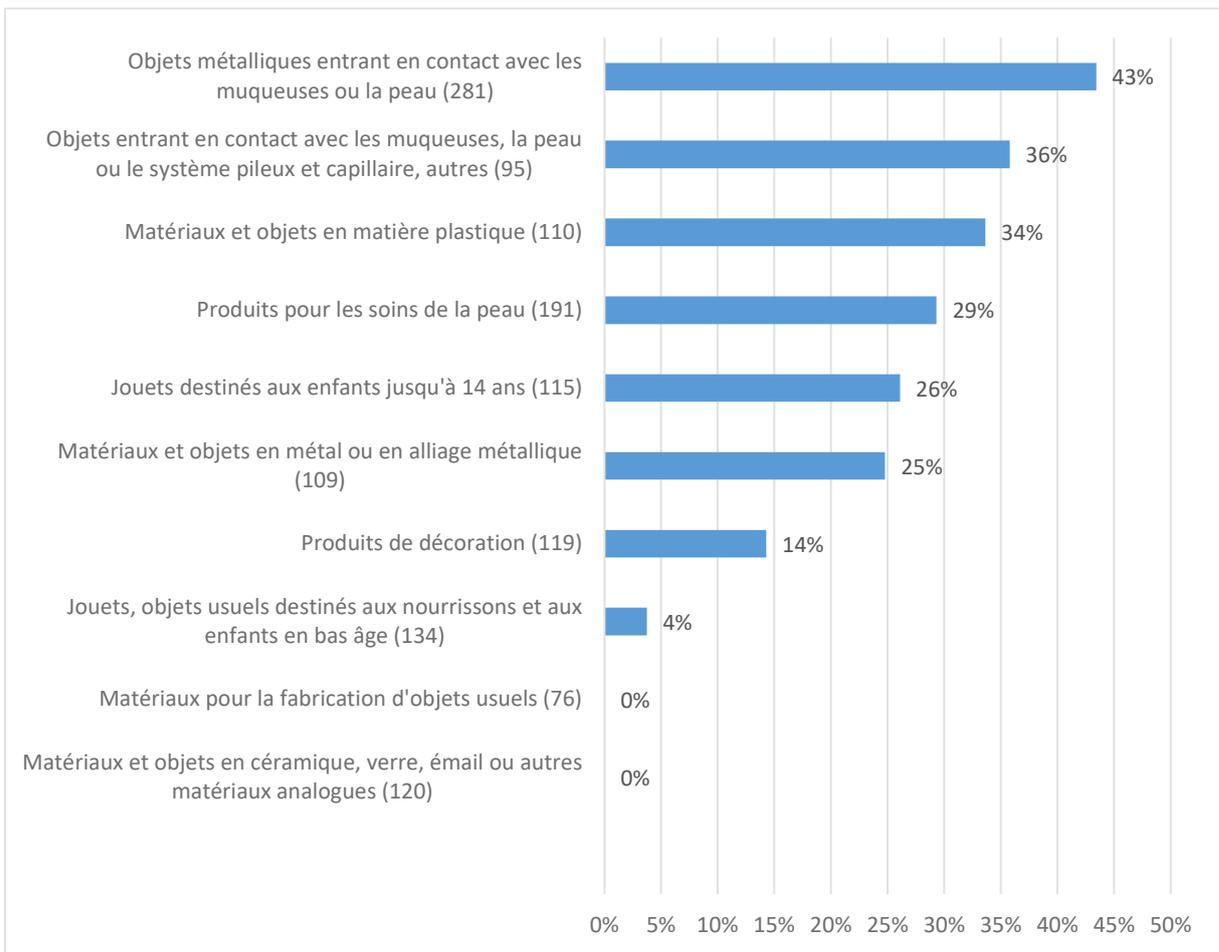


Figure 7 Taux de contestation des catégories d'objets usuels en 2019 (catégories avec au moins 50 échantillons)

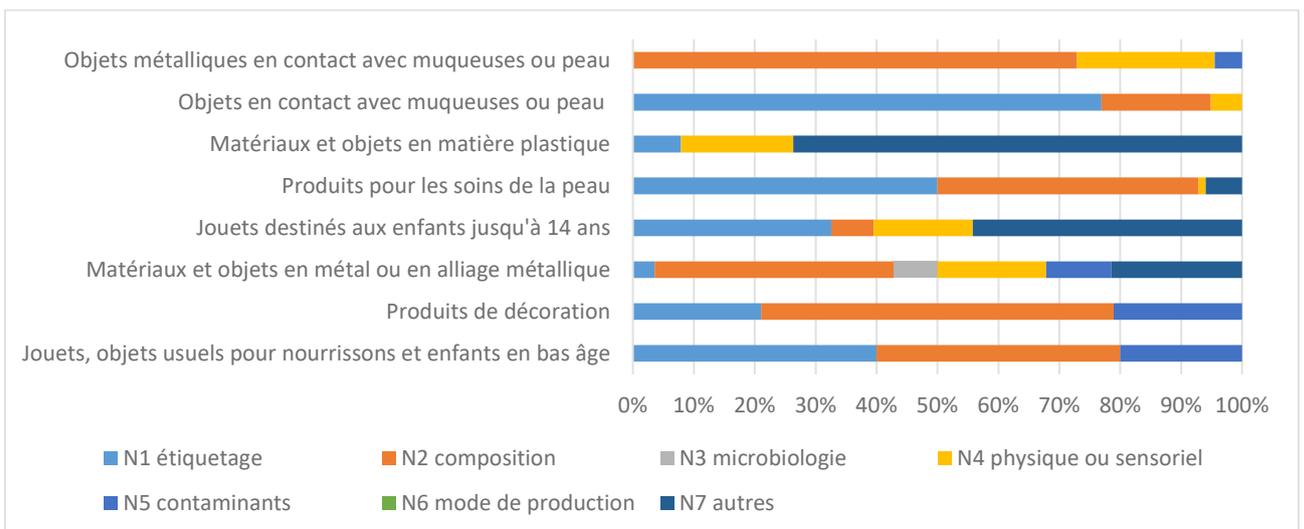


Figure 8 Motifs de contestation pour les objets usuels en 2019

Les contestations des objets usuels, de manière similaire à celles sur les denrées alimentaires, doivent être interprétées à la lumière des motifs de contestation (« figure 8 Motifs de contestation pour les objets usuels en 2019 »).

4.2 Résultats des analyses de mycotoxines

Les mycotoxines sont des substances toxiques produites dans les denrées alimentaires par des moisissures. En 2019, les cantons ont communiqué à l'OSAV les résultats détaillés de 848 analyses officielles sur les mycotoxines.

4.2.1 Données disponibles

Sur l'ensemble des échantillons, 312 (36.8 %) ne contenaient pas de toxines à des teneurs mesurables. Parmi les échantillons restants, 521 (61.4 %) contenaient des teneurs en toxines ne dépassant pas les valeurs maximales autorisées. 15 échantillons (1.8 %) contenaient des teneurs en mycotoxines qui, même après déduction de l'incertitude de mesure, dépassaient les teneurs maximales de l'ordonnance sur les contaminants (OCont, RS 817.022.15).

4.2.2 Conformité des échantillons et mesures

Les échantillons contestés concernaient du riz (3), farine de seigle (2), farine bise (1), farine spéciale (1), produit de la mouture (1), pain (1), graines oléagineuses (1), graines (1), cacahuètes (1), graisse de coco (1), figues séchées (1) et conserve de légumes (1). 5 échantillons de provenance suisse: un échantillon dans chaque catégorie énumérée: farine de seigle, farine bise, farine spéciale, produit de la mouture et pain. Les mesures prises ont été retrait du marché, rappel ou la saisie des produits.

4.3 Résultats des analyses de pesticides

Les analyses en résidus de pesticides dans et sur les denrées alimentaires d'origine végétale et animale sont transmises à l'OSAV par les autorités d'exécution. Sur cette base, l'OSAV réalise une évaluation au niveau national.

4.3.1 Données disponibles

Pour 2019, les données détaillées des analyses de pesticides de neuf laboratoires officiels ont été transmises. Cela représente en tout 3'140 échantillons. Les échantillons collectés ont été sélectionnés sur la base de suspicions ou selon les risques.

4.3.2 Conformité des échantillons

Sur l'ensemble des échantillons évalués, 790 (25.2%) échantillons ne contenaient aucun pesticide mesurable. Parmi les échantillons restants, 2'126 contenaient des résidus compatibles avec les teneurs maximales. Le nombre total d'échantillons non conformes s'élève à 224, soit 7.1% de l'ensemble des échantillons évalués, ce qui est de l'ordre de grandeur de l'année précédente (7.4%). Les 1'077 échantillons d'origine suisse montrent un taux de contestation de 2.7 %, ce qui est à nouveau moins des valeurs observées les années précédentes (2018 : 3.2% ; 2017 : 6.5 % ; 2016 : 5.6 %, 2015 : 6.5%). Cette valeur doit être considérée comme une estimation haute car les échantillons sont prélevés d'après les risques connus ou supposés, par exemple – mais pas exclusivement – sur la base des résultats des années précédentes.

4.3.2.1 Niveau de conformité par pays

Comme l'année précédente, les origines géographiques les plus contestées restent les pays d'Asie (« Figure 9 Origine géographique des échantillons analysés pour les pesticides et leur niveau de conformité en % en 2019. »). Seuls les pays avec au moins 30 échantillons analysés sont représentés. Les valeurs entre parenthèses sont le nombre total d'échantillons analysés. La hauteur

des barres oranges et bleu clair représente le pourcentage des échantillons conformes et respectivement, non-conformes et contestés.

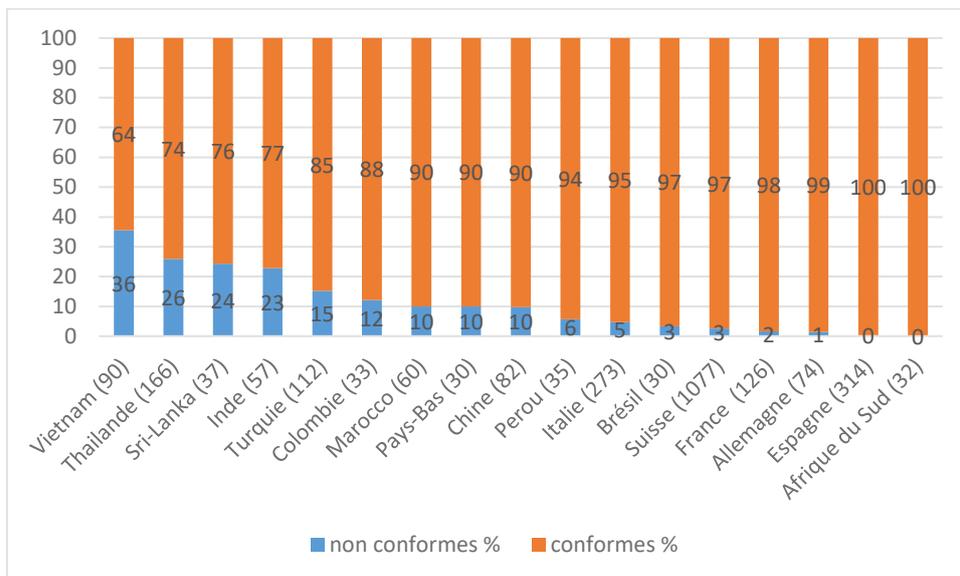


Figure 9 Origine géographique des échantillons analysés pour les pesticides et leur niveau de conformité en % en 2019. La valeur entre () est le nombre total des échantillons, seuls les pays avec au moins 30 échantillons sont représentés.

4.3.2.2 Pesticides les plus contestées

Parmi les pesticides ayant fait l'objet de plus de 10 contestations, le chlorphénapyr est celui qui a donné lieu au plus grand nombre de contestations en 2019. Le carbendazime, l'acétamipride, le tricyclazole et le tébuconazole sont nouveaux dans l'évaluation.

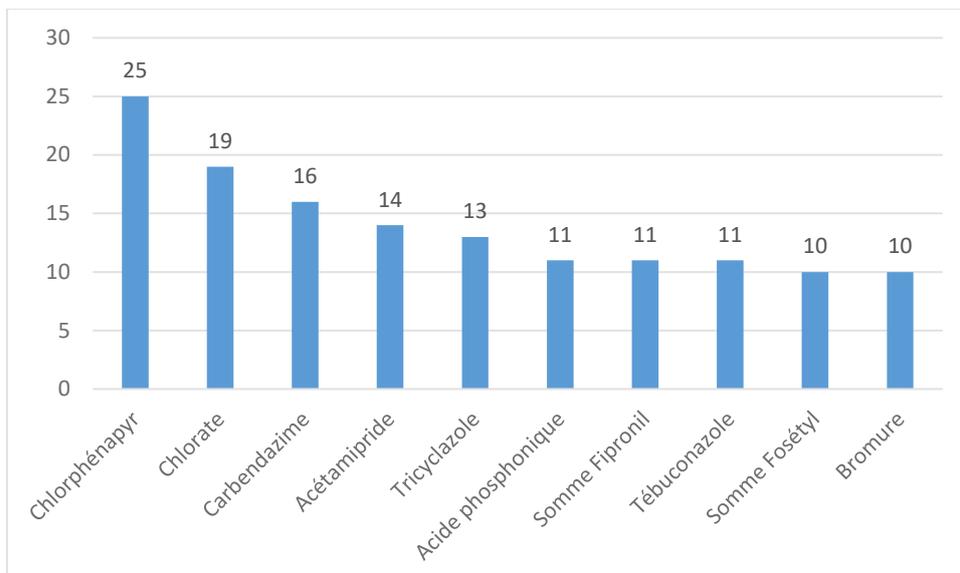


Figure 10 Pesticides les plus contestées, nombre d'occurrences en 2019

4.3.2.3 Produits issus de l'agriculture biologique

Sur l'ensemble des échantillons analysés pour des pesticides, 312 concernaient des denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique. Sur ce nombre, 22 échantillons (7.1 %) ont été contestés pour des résidus de pesticides. Ce sont baies (3), légumineuses fraîches (2), rucola (2),

mâche (1), épinards (1), laitue (1), asperges verts (1), pommes de terre (1), légumes tubercules (1), ail (1), fraises (1), cerises (1), raisins (1), fruits exotiques (1), citrons (1), nectarines (1), huile végétal (1) et épices (1). 5 produits de Suisse : une salade de mâche, des épinards, de la laitue, des cerises et des pommes de terre.

4.4 Mesures prises et conclusions

Lorsque des produits ont été contestés, les autorités cantonales d'exécution ont ordonné des mesures pour améliorer la situation dans les entreprises responsables et lorsque c'était nécessaire ont dénoncé les importateurs ou les producteurs.

Dans certains cas, les résultats des analyses réalisées en Suisse ont été annoncées dans le système d'alerte rapide pour les aliments et les aliments pour animaux (RASFF). C'était notamment le cas lorsque la marchandise était considérée comme dangereuse pour la santé humaine et qu'elle pouvait avoir été distribuée dans l'un des autres pays participant au RASFF.